

Madame Catherine Guillouard
Présidente Directrice Générale de la RATP
LAC A8A - LYBY

PARIS, le 18 mars 2020

Madame la Présidente Directrice Générale,

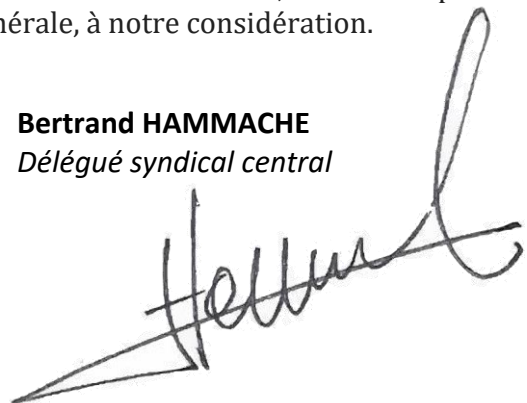
Face au contexte actuel de crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus, le gouvernement a pris des mesures pour limiter sa transmission. Or, au regard des constats réalisés sur le terrain par les élus et militants de la CGT-RATP concernant les mesures appliquées au sein de certains départements, elles apparaissent soit inappropriées soit insuffisantes. Aussi, la CGT-RATP vous rappelle qu'il est de la responsabilité des entreprises de participer au maintien de la santé publique et aux employeurs de préserver celle de leurs salariés. C'est pourquoi, la CGT-RATP vous demande de mettre en place les dispositions nécessaires pour que des équipements de protection suffisants soient délivrés aux agents présents particulièrement dans les espaces recevant du public (gel hydroalcoolique, gants...).

Par ailleurs, dans ce climat anxieux, certaines missions qui ne sont pas indispensables au service public doivent être interrompues, comme l'a annoncé la direction de la SNCF qui a pris l'initiative de suspendre toutes les formations internes programmées. Il est également incompréhensible de vouloir maintenir toutes les réunions durant cette période trouble. Ainsi, comme le prévoit **l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19**, l'observation des règles de distance étant particulièrement difficile à mettre en œuvre pour limiter la propagation du virus covid-19 lors des réunions à la RATP, la CGT-RATP vous demande de reporter toutes les IRP sauf CSSCT et CSSCT-Centrale et de supprimer toutes les réunions en présentiel sauf cas exceptionnel, de geler toutes les restructurations et de surseoir à toutes les procédures disciplinaires jusqu'à nouvel ordre.

Enfin, nous attirons votre attention sur certains événements qui nous ont été remontés concernant certaines pressions exercées par le management sur des agents qui exercent leur droit de retrait quand les conditions de leur sécurité sanitaire ne sont pas réunies pour l'exercice de leur métier. Ces méthodes ne sont pas tolérables dans ce contexte particulier.

Espérant que vous comprendrez notre démarche et la soutiendrez, nous vous prions de croire, Madame la Présidente Directrice Générale, à notre considération.

Bertrand HAMMACHE
Délégué syndical central

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hammache', written over a red horizontal line.